INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Au service des peuples et des nations

Date : 27/05/2021

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE GESTION DES CABINETS D'INSTRUCTION

Numéro du projet : CIV10 00125519 – « Projet État de Droit et Droits Humains (PEDDH)

Durée du contrat/services (si applicable) : La durée de la mission sera de 60 jours ouvrables, à compter du démarrage de la mission.

Les offres devront être soumises avec la mention :

« Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour le développement d'une application de gestion des cabinets d'instruction ».

Par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org **ou physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous :**

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE

Les offres placées sous plis scellés distincts devront nous parvenir au plus tard le 11 juin 2021 à 13h00 et comprendront :

- **Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail**
- **Une proposition financière,**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.
Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.
L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification, capacités et expériences (40)
2. Plan de travail (20)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (40)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

La méthode d'évaluation

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :
Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :
La proposition financière qui sera cotée sur 30/100 points, se fera sur la base d'un montant forfaitaire incluant (les honoraires et autres frais).

Le/la soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante sera retenu.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification dans le développement de solutions informatiques	40					
02.	Plan de travail	20					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
	Total	**100**					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Qualification dans le développement de solutions informatiques	20					
1.2	Expérience démontrée dans le soutien à la transformation numérique d'entités des secteurs public ou privé	10					
1.3	Expérience de la justice électronique ou numérique	10					
		40					

02 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent pour le développement de l'application ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la prestation ?	5					
3.6	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans l'ensemble de sa démarche	5					
		50					

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE GESTION DES CABINETS D'INSTRUCTION

1. Contexte

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire est entrée dans un processus de stabilisation des institutions nationales et de construction d'un Etat de droit, sans lequel tout développement ne saurait se réaliser.

L'étude sur la chaine pénale en Côte d'Ivoire réalisée en 2021, a identifié plusieurs dysfonctionnements liés au manque de ressources financières et matérielles, à l'insuffisance en nombre et à la surcharge de travail des magistrats, à la mauvaise coordination des acteurs de la chaine, aux renvois incessants. Parmi les conséquences de ces dysfonctionnements, l'on peut citer entre autres la surpopulation carcérale, le surnombre des détentions préventives, l'insuffisante connaissance du fonctionnement de la justice par les justiciables, la suspicion de corruption, le dysfonctionnement des enquêtes et des auditions et la lenteur de la chaine pénale. L'étude a fait ressortir que la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), la plus grande de Côte d'Ivoire, connaît au 30 octobre 2019 un taux de détention préventive de 36,7%, la capacité d'accueil des lieux de détention est largement dépassée puisque sur les 34 lieux de détention, 32 sont surpeuplés avec des taux d'occupation dépassant parfois plus de 2 détenus au m2 (soit 6,2 individus sur 3 m^2) , la capacité d'accueil de ces 34 institutions d'incarcération est de 7 438 détenus alors que la population totale carcérale est de 19 392 individus soit un taux d'occupation moyen de 2,6 détenus pour chaque 3m^2 de cellule. La même étude fait état d'un ratio de 1 magistrat pour 46 865 habitants, ce qui est un taux de couverture juridictionnelle de 4,6 fois supérieure au standard qui est de 1 magistrat pour 10 000 habitants. Cette situation explique davantage la surcharge de travail des magistrats, les retards dans la comparution des prévenus, et les difficultés à résorber les affaires en instance,

L'étude sur la détention préventive en Côte d'Ivoire réalisée en janvier 2020 affirme que 7% seulement des personnes prévenues déclarent avoir bénéficié de l'accompagnement d'un.e avocat.e pendant la procédure judiciaire et le mécanisme d'assistance judiciaire est inconnu de 90% des prévenu.es. Par ailleurs, l'appui du PNUD en matière d'assistance judiciaire dans le cadre de l'accélération des traitements des dossiers criminels cette année 2021 a fait ressortir que des dossiers dont les faits sont survenus l'année 2008 venaient seulement d'être jugés le mois de janvier 2021, soit 13 années de procédure en premier degré de juridiction.

Au cours de la dernière décennie, le développement technologique a permis la numérisation des services publics, y compris dans le secteur de la justice et de l'État de droit. La digitalisation du système judiciaire par l'introduction des technologies informatiques modernes s'est avéré être l'un des moyens les plus efficaces d'augmenter le niveau d'accessibilité et de qualité de la justice, mais permet également aux Tribunaux de réduire à la fois le temps et le nombre d'affaires en instance. De plus, les programmes de justice électronique ont été bien reconnus pour leur contribution à l'accroissement de la transparence et de la responsabilisation des institutions de justice et au renforcement de la coopération entre les divers intervenants du secteur du système judiciaire.

La crise covid-19 et l'imposition de restrictions de mouvement ont accéléré la demande de services de justice accessibles à distance. Elle a par ailleurs, entrainé le ralentissement du traitement des dossiers criminels en instance et l'accroissement en nombre des détenus préventifs dans les Maisons d'Arrêt et de Correction. Le Plan National de Développement 2021-2025 de la Côte d'Ivoire a d'ailleurs identifié la modernisation du secteur judicaire en tant que défi prioritaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Coopération Côte d'Ivoire - PNUD 2021-2025, une mission conjointe (MJDH – PNUD) d'exploration et d'analyse et de proposition des solutions innovantes face aux divers défis dans le secteur judiciaire a été effectuée fin mars 2021 dans la région Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire précisément au Tribunal de 1ere instance de San Pedro. Cette mission a utilisé une méthodologie basée sur l'intelligence collective avec l'accompagnement du laboratoire d'accélération du PNUD.
Cette mission d'exploration et de cartographie de solutions notamment pour ce qui est du système judicaire a identifié comme solution principale pouvant contribuer à la modernisation et à l'amélioration du fonctionnement du système pénal, l'informatisation des trois composantes de la chaine pénale, à savoir, le Parquet – le Greffe – le Siège/ Instruction, y compris celle liée à la transparence et à l'amélioration de l'accès à la justice, à l'aide légale et à la

réhabilitation des victimes notamment des VBG. Dans la perspective, le PNUD appuie le MJDH pour le développement d'une application de gestion des Cabinets d'instruction.

Le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) s'inscrit dans ce cadre.

2. Objectif

L'objectif général de la présente consultance est de moderniser la gestion des Cabinets d'instruction du ressort de la Cour d'Appel d'Abidjan.
Il s'agit spécifiquement de :

- Développer une application de gestion pour les 17 Cabinets d'instruction relevant du ressort de la Cour d'Appel d'Abidjan ;
- Permettre une gestion efficace et efficiente des dossiers d'instruction afin de réduire les délais de traitement et de permettre un meilleur respect des droits des accusés ;
- Assurer la disponibilité des statistiques des dossiers criminels et correctionnels du Cabinet ventilées par infractions, par sexe et autres indications ;
- Disposer d'une mémoire numérique pour chaque Cabinet d'instruction.

3. Tâches du/de la Consultant(e)

Le ou la consultant(e) travaillera sous la supervision du Chef de l'Unité Gouvernance et en liaison étroite avec le Conseiller Technique Etat de droit-Droits Humains et l'équipe du laboratoire d'accélération du PNUD. Sans être exhaustif, il/elle :

- Développera l'application de gestion des Cabinets d'instruction ;
- Déploiera l'application ;
- Développera un manuel d'utilisation ;
- Formera les utilisateurs dans le format qui sera conjointement défini avec le MJDH.

4. Caractéristiques de l'application

4.1. Caractéristiques générales

L'application permettra :

- De veiller au respect des droits de l'homme et des principes d'équité des procès ;
- D'avoir une vue générale sur le cabinet d'instructions ;
- De produire de manière simplifiée les actes juridiques ;
- De faciliter le suivi de tous les dossiers du Cabinet ainsi de réduire le risque d'omission et facilité les tâches ;
- De fournir les statistiques des dossiers du Cabinet par infractions, par sexe et autre indication pouvant vous aider ;
- De faciliter la recherche des dossiers et des inculpés ;
- De présenter la notice périodique, la situation des inculpés ou encore l'inventaire de tous les dossiers instantanément lorsque les informations sont renseignées ;
- De respecter les délais légaux et de sécuriser les actes ;
- D'harmoniser les procédures de travail ;
- De constituer une mémoire numérique de chaque Cabinet d'instruction.

4.2. Caractéristiques techniques

L'application de gestion des Cabinets d'instruction permettra une gestion optimale des différentes activités au sein du cabinet tout en facilitant la tâche aux juges d'instruction et aux greffiers du Cabinet, à savoir :

a) Une vue plus large et simplifiée du Cabinet avec son tableau de bord :

- Le nombre total des dossiers du Cabinet ;

- Le nombre des dossiers enregistré au cours du mois ;
- Le nombre total des dossiers enregistrés dans l'année ;

- Le nombre des dossiers contre x (inculpé inconnu) ;
- Le nombre des dossiers sans actes ;
- Le graphe des infractions ;
- Le ratio des différentes infractions du Cabinet ;
- Les statistiques par infraction ;
- Les statistiques par nationalité ;
- Les statistiques par sexe ;
- Les statistiques par âge (mineur ou majeur);
- Les statistiques des crimes et délits.

b) Une gestion optimale des dossiers du Cabinet :

- Générer automatiquement les notices mensuelles, périodique etc...
- Générer automatiquement l'inventaire des dossiers ;
- Générer automatiquement l'inventaire des pièces d'une procédure ;
- Faciliter la recherche des dossiers en fonction du nom ou prénom de l'inculpé ;
- Archiver les dossiers déjà sortis du cabinet et pouvoir toujours les récupérer si les acteurs en ont besoin ;
- Numériser tous les dossiers du Cabinet afin de constituer une archive numérique permettant entre autres de reconstituer un dossier en cas de détérioration ou perte du dossier papier original ;

c) Une gestion normalisée de la détention des inculpés du cabinet

Avoir deux fonctionnalités principales permettant de régulariser la détention des détenus à savoir :

- La fonctionnalité des alertes sur le tableau de bord qui permet d'alerter la détention d'un inculpé en cours arrivant à échéance ;
- La fonctionnalité des hors délai sur le tableau de bord qui signale une détention ayant expirée et dont la détention n'a pas encore été renouvelée.

d) Connaitre d'un clic la situation de détention des inculpés :

- Avoir la liste des inculpés sous mandat de dépôt avec la durée de détention et la prochaine date de prolongation de détention ;
- Avoir la liste des inculpés en liberté provisoire ;
- Avoir la liste des inculpés non détenus ;
- Avoir la liste des inculpés sous contrôle judiciaire etc...
- Faire les recherches des inculpés selon une infraction.

e) Gestion des actes en produisant simplement les actes juridiques :

- Créer des modèles d'actes pour les utiliser ensuite en rédaction automatisée ;
- Générer automatiquement tous les actes du cabinet (PV de première Comparution, le Mandat de Dépôt, l'ordonnance de prolongation de détention, ordre de mise en Liberté Provisoire etc…).

A cet effet, le ou la consultant.e travaillera en étroite collaboration avec le MJDH, le PNUD et les acteurs au niveau des juridictions identifiés par le Ministère.

5. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Une application de gestion des Cabinets d'instruction est disponible et utilisée ;
- La gestion efficace et efficiente des dossiers d'instruction est effective et permet de réduire les délais de traitement et de permettre un meilleur respect des droits des accusés ;
- Le système de gestion des prisons est amélioré ;
- La maîtrise de la population carcérale est effective.
- Les statistiques des dossiers criminels et correctionnels du Cabinet ventilées par infractions, par sexe et autres indications sont disponibles en temps réel ;
- La recherche des dossiers et des inculpés facilités ;
- Les délais légaux respectés et détention arbitraire évitée ;
- Le processus de travail harmonisé des Cabinets d'instruction ;
- Une mémoire numérique pour chaque Cabinet d'instruction disponible.

6. Contenu et méthodologie de la mission

Dans le cadre de la réalisation de cette mission, le ou la consultant.e adoptera la méthodologie suivante :

- Pour chaque phase de la mission, effectuer un état des lieux afin de s'imprégner des réalités de chaque Cabinet et d'établir les besoins ;
- Procède au développement de l'application ;
- Procède à l'installation de l'application en phase « Pré-lancement » dans chaque Cabinet ;
- Phase de formation du personnel de chaque cabinet suivant un chronogramme convenu de commun accord avec les Juges d'instructions et les Greffiers. Cette formation permet de rentrer en profondeur dans l'utilisation de l'application, de recueillir les avis, observations et recommandations des acteurs afin d'améliorer le processus de l'application.
- Recueil des avis et observations et recommandations. Si des éléments sont validés comme pertinents et non pris en compte par l'application, ils sont soumis pour approbation à un comité d'Experts composé de la Direction des Affaires Civiles et Pénales, de Magistrats et du PNUD. En cas d'avis favorable du Comité d'Expert, les éléments validés sont implémentés dans l'application pour une mise à jour. Après la phase de formation, l'application est laissée à la disposition des acteurs afin qu'ils puissent s'exercer sur l'application. Leurs retours d'expériences sont régulièrement remontés ;
- Phase de numérisation et d'archivage des dossiers et notices d'instructions du Cabinet ;
- Phase d'assistance le temps de la maitrise de l'application.

Le ou la consultant.e organisera des réunions périodiques avec le MJDH, le PNUD et les responsables au niveau des juridictions pour s'assurer du bon déroulement des travaux de la mission.

7. Livrable et date de leur remise

Les principaux produits attendus de la consultation sont :

Résultats attendus	Durée estimée (jours ouvrables)	Date indicative de transmission	Revue et approbation requise
Note de cadrage contenant la compréhension des TDR, la méthodologie validée, la liste des structures et personnes ressources clés à rencontrer ainsi que le calendrier détaillé de la mission	5 jours	Entrée en vigueur de l'étude (To) + 5 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.
Développement Application provisoire et rapport	15 jours	To+20 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.
Test de l'application et rapport sur le test	10 jours	To+30 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.
Manuel de procédure, formation des utilisateurs et rapport de formation	10 jours	To+40 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.
Déploiement de l'application	15 jours	To+55 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.
Rapport final de la mission	5 jours	To+ 60 jours ouvrés	Comité d'Experts sous l'égide du MJDH et composé des responsables du PNUD et des Juridictions.

8. Durée de la mission

La durée de la consultation est fixée à 60 jours ouvrables, à compter du démarrage de la mission.
Les paiements seront effectués lors de la livraison satisfaisante des livrables et l'achèvement du formulaire de certification des paiements.

9. Paiements du/de la Consultant.e

Livrables	Délais	Montant
Note de cadrage contenant la compréhension des TDR, la méthodologie validée, la liste des structures et personnes ressources clées à rencontrer ainsi que le calendrier détaillé de la mission	Après 5 jours de travail	20%
Développement Application provisoire et rapport	Après 20 jours de travail	20%
Test de l'application et rapport sur le test	Après 30 jours de travail	
Manuel de procédure, formation des utilisateurs et rapport de formation	Après 40 jours de travail	20%
Déploiement de l'application	Après 55 jours de travail	20%

Rapport final de la mission	Après la remise du rapport final	20%

Le ou la consultant.e retenu.e sera rémunéré.e sur la base d'une offre financière acceptée par le PNUD à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

10. Critères de qualité

- Une bonne compréhension de la mission
- Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
- Délais et qualité de production des livrables

11. Qualifications académiques et expériences requises

Qualifications académiques :

- Un minimum d'un diplôme d'ingénieur développeur d'applications, est nécessaire.

Expérience :

- 8 ans d'expérience pertinente dans le développement des applications web et mobile avec la recherche et la programmation sur des sujets liés à l'État de droit, aux droits de l'homme et à la sécurité sont nécessaires ;
- Expérience démontrée dans le soutien à la transformation numérique d'entités des secteurs public ou privé ;
- Expérience de la justice électronique ou numérique est souhaitable ;
- Expérience de collaboration dans une structure d'équipe dans un environnement multiculturel
- Capacité démontrée d'obtenir des résultats dans un environnement à haute pression ;

Langue :

- La maîtrise du français écrit et parlé est requise ;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

12. Conditions générales de soumission

Toute personne intéressée à faire partie de la mission devra soumettre au PNUD dans une première enveloppe fermée, une proposition technique en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), et dans une seconde enveloppe fermée, une offre financière. Les 2 enveloppes (offre technique et offre financière) devront être remises dans une grande enveloppe fermée précisant l'une des catégories citées au point X (consultant international ou Consultant national).

13. Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification dans le développement de solutions informatiques	40					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
	Total	**100**					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - - Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Qualification dans le développement de solutions informatiques	20					
1.2	Expérience démontrée dans le soutien à la transformation numérique d'entités des secteurs public ou privé	10					
1.3	Expérience de la justice électronique ou numérique	10					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent pour le développement de l'application ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la prestation ?	5					
3.6	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans l'ensemble de sa démarche	5					
		40					

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

a) Le dépouillement des offres techniques :

Elles seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés au point XII. Seules les offres techniques ayant totalisées au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

b) Le dépouillement des offres financières :

Elles seront cotées sur 30 points, le candidat techniquement qualifié et le mieux disant sera retenu.

14. Critères de sélection

Le/la soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la mieux disante, sera retenue sous réserve de la qualité et de l'expérience.

Documents à fournir dans le dossier de candidature

a. Offre Technique

Les offres techniques devront être composées de :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail

b. Offre financière

L'offre financière à établir selon les délivrables et le tableau de détail des coûts ci-dessous :

DETAIL DES COUTS

Détail des couts par élément :

Eléments	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour la durée du Contrat
Coûts du Personnel			
Honoraires			
Autres (mentionner svp)			

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.